


FICHE DU LICENCIÉ 2019-2020

Pièces à fournir pour une prise de licence (valable du 1^{er} jour de l'inscription jusqu'au 31/08/2020) :

- Photocopie de la carte d'identité : uniquement pour les nouvelles licences, ou de la carte de séjour (pour les étrangers)
- Certificat médical de moins de 6 mois autorisant **l'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition** ou Questionnaire de Santé rempli sur internet.

Cotisation

- 130€** Licence Compétition - Licence loisir
- 105€** Licence Marche Nordique
- 160€** Remise en forme
- 175€** Remise en forme + Marche Nordique
- 200€** Remise en forme + Licence Compétition - Licence loisir
- 65€** Licence Dirigeants

 **Attention, la licence loisir ne permet pas de faire les Championnats (Cross et Piste)**
Toute licence enregistrée ne pourra être annulée et soumise à remboursement.

Comme la saison dernière, votre licence vous sera envoyée par mail, de la part de la FFA, pièce jointe à imprimer au besoin.

**Cotisation à régler de préférence par chèque à l'ordre de l'US Tourcoing Athlétisme
(Possibilité de paiement échelonné)**

**LA LICENCE NE SERA ENREGISTRÉE QU'À RÉCEPTION DE L'ENSEMBLE DES
PIÈCES AU SECRETARIAT (à remettre à partir du 22/08/2019)**

*Aide aux non imposables, Ville de Tourcoing : une réduction de 30€ sera effectuée aux non imposables **tourquennois** sur présentation de votre avis de non imposition 2019 (revenus 2018), dossier à rendre au plus tard pour le 27 septembre 2019, dernier délai.*

Réduction de 10€ à partir du 2^{ème} de la même famille, non cumulable avec l'aide de la Ville.

HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT :

	Mardi et Jeudi : 18h30 à 20h	
	Dimanche : 10h30 à 12h	
Marche Nordique :	Mercredi 9h00 à 10h30	Samedi 10h00 à 12h00
Remise en forme :	Mercredi / Vendredi 18h00 à 20h00	Samedi 10h00 à 12h00

HORAIRES DU SECRETARIAT :

Lundi : 9h00-12h00 et 13h00-14h30
Mardi / Jeudi : 14h00-20h30
Mercredi : 10h30-12h00 et 13h00-17h30
Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30

Tél.: 03 20 46 09 34

Mail : us.tourcoing@gmail.com

FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION

S/L US TOURCOING



Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM : _____ **Prénom :** _____
Sexe : F M **Date de naissance :** ____/____/____ (jj/mm/aaaa)
Nationalité : _____

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Adresse Email (obligatoire) : _____

N° de téléphone (portable) : _____ **N° de téléphone (fixe) :** _____

Type de Licence choisie : Licence Athlé Compétition Licence Athlé Santé Licence Athlé Running
 Licence Athlé Découverte Licence Athlé Entreprise Licence Athlé Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)
 - Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
 - Pour la Licence Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie Baby Athlé uniquement), le soussigné certifie avoir produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
 - Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :
 Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, _____, en ma qualité de _____ (père, mère, représentant légal) de l'enfant _____ autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
 En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)
 La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :
 - **aux Clubs :** une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
 - **aux Licenciés :** une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. au prix de : 0.81 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).
 J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée
 ou
 Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique
 Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié :
 (des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)